



Commune de Saint-Victor
Conseil Municipal du vendredi 18 mai 2018
À 20 h 30 Salle des mariages

Membres Présent.e.s : Delphine ANDRÉ, Maurice AUDRAS, Jacques FRANÇOIS, Bernard MAGNOULOUX, Françoise PONSONNET, Thibaut MAZET, Alain MESBAH-SAVEL, Nadège FRACHISSE arrive à 21h 15.
Excusés : Jérémy SIRGUEY (pouvoir à Bernard MAGNOULOUX), Bernard VICTOURON.
Absent.e.s : Philippe LARNAUD, Nathalie VILET, Jérôme MONTAGNE, Myriam DEYGAS.

Compte-rendu :

Ordre du Jour :

Accueil de Yann Brissart, notre nouveau secrétaire.

Résidence de la Fontaine (ex-Maison Dugand) : l'acte notarié est signé. Travaux immédiats de nettoyage et débroussaillage ; portes ouvertes le 1^{er} juillet après la messe ; commission à instituer pour préparer : tous les conseiller.e.s présent.e.s sauf Thibaut Mazet.

Affaires scolaires : Organisation du temps périscolaire : garderie allongée d'une demi-heure le soir (16h15-18h15). Cantine : le projet de règlement intérieur est examiné par les conseillers, de nombreux points de détail sont débattus, les conseillers sont invités à faire remonter leurs remarques au secrétariat).

Occupation du domaine public : droit de terrasse restaurant Marmey près de la Fontaine pour juin et juillet. Quelle surface ? Le tarif officiel sera appliqué (voir sur site de la mairie).

Délibérations et votes :

Soutien au déneigement des voiries communales, aide du département y compris pour le sel et la pouzollanne à solliciter avec une délibération. **Adoptée à l'unanimité**

Frais de scolarité :

Colombier-le-Vieux : 3 enfants (526 € par enfant). **Adoptée à l'unanimité** ;
Saint-Félicien : 12 enfants (541,97 €). **Adoptée à l'unanimité**.

Personnel saisonnier : contrat de Rémi arrive à échéance, le renouveler pour six mois. Entrée de la piscine, deux candidatures pour un poste. Après de longues discussions, le conseil décide de choisir la candidature arrivée la première au secrétariat. Le maître-nageur sera le même que les années précédentes.

Organisation du changement des literies des gîtes.

Convention CEZAM pour admission à la piscine des personnels de divers comités d'entreprise à un tarif préférentiel : 2,20 € pour les adultes et 1,80 € pour les moins de douze ans.

Adoptée à l'unanimité

Présentation des dossiers d'urbanisme : déclaration préalable pour la construction d'une piscine et d'une terrasse pour M. et Mme André.

Point sur les travaux en cours : après métrage, le chemin d'arrivée au terrain de camping côté Navas se révèle inexistant sur le cadastre alors qu'il est goudronné. Les propriétaires acceptent de le céder à condition que les frais de bornage et d'enregistrement au service du cadastre effectués par le géomètre-expert s'élevant à 840 € T.T.C. ainsi que les frais de notaire inhérents à ce transfert ne leur incombent pas. Un surcroît d'information est demandé (montant des frais de notaire).

Divers.

* Projet de crèche dans le local des Zygomats. Où les mettre en remplacement ? Appartement au-dessus de la mairie ?

* Mise à disposition personnel communal auprès de l'Ardéchoise. Est-on lié par une convention ? À quel titre nous fait-on la demande ?

* Toilettes publiques : pose d'enrobé final. Le chantier a donc été mené à bien.

Prochain conseil : jeudi 14 juin 20h30.